



**Livradois-
Forez**

MAISON DU TOURISME

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

MARDI 29 JANVIER 2019

COMPTE-RENDU

SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont,
le 6 février 2019

La Présidente de la Maison du tourisme

Corinne MONDIN

PARTICIPANTS

Présents

Membres de droit

Gérard BERARD : communauté de communes Billom Communauté
Françoise BERNARD : communauté de communes Billom Communauté
Michel BRAVARD : communauté de communes Ambert Livradois-Forez
Monique FERRIER : communauté de communes Entre Dore et Allier
Bernard GARCIA : communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Michel GONIN : communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Corinne MONDIN : Parc naturel régional Livradois-Forez
Patrice ROYET : communauté de communes Billom Communauté

Membres actifs

Bernard AUROY : Randonnée en Livradois-Forez
Arnaud DE CADIER DE VEAUCE : château des Martinanches
Valérie GOBILLARD : chambres d'hôtes « Le clos Goëlle »
Jean JALLAT : association « Les Champs d'ail de Billom »
Gérard LECOQ : centre de ressources et chambres d'hôtes « Ana'chronique »
Christine MILLER : chambres d'hôtes « Le moulin de la Passerelle »
Alain NÉRON : Gîtes « Domaine du Faux Martel »
Sylvain PERAUDEAU : Moulin Richard de Bas
Helen SLIK : chambres d'hôtes « La Paresse en Douce »
Gilles VAYSSIÈRE : gîtes et yourte « La Clef des Puy ».

Autres participants

Benoît BARRÈS : Maison du tourisme

Excusés / absents

Tony BERNARD : parc naturel régional Livradois-Forez, pouvoir remis à Corinne MONDIN
Josiane COMBRIS : communauté de communes Ambert Livradois Forez
Marc CORMIER : jasserie et éco yourtes « Les Airelles », pouvoir remis à Gilles VAYSSIÈRE
Jean-Claude DAURAT : communauté de communes Ambert Livradois Forez
Josiane HUGUET : communauté de communes Entre Dore et Allier, pouvoir remis à Monique FERRIER
Stéphane LIMOUSIN : chambres d'hôtes « Ailleurs »
Bernard LORTON : parc naturel régional Livradois-Forez, pouvoir remis à Corinne MONDIN
Florent MONEYRON : communauté de communes Entre Dore et Allier, pouvoir remis à Monique FERRIER
Martine MUNOZ : communauté de communes Thiers Dore et Montagne, pouvoir remis à Michel GONIN
Christophe PILLIERE : Hôtel restaurant « Les Voyageurs »
Anthony PLANAT : Association Route des Métiers
Alain TARASSON : Association sur les Pas de Gaspard

ORDRE DU JOUR

A – AFFAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pôle Territoire, accueil touristique et relations locales

- I. Programmation des balades et visites guidées 2019
- II. Édition des guides des animations 2019

Pôle Marketing

- III. Code de marque Livradois-Forez
- IV. Mission de relation presse 2019
- V. Partenariat Coutellia 2019
- VI. Salons 2019
- VII. Éditions touristiques grand public 2019 : carte tourisme et patrimoine
- VIII. Campagne photographique et campagne vidéo
- IX. Site internet (coûts annexes)

Pôle Administration

- X. Adoption du bilan et compte de résultat 2018 de la Maison du tourisme
- XI. Budget prévisionnel 2019
- XII. Règlement intérieur
- XIII. Programme des commissions de travail 2019

B – INFORMATIONS

- XIV. Organisation de l'Assemblée générale ordinaire 2019

Pôle Territoire, accueil touristique et relations locales

- XV. Pack partenaire 2019
- XVI. Bilan du programme BNP 2018
- XVII. Bilan du salon « site remarquable du goût »

Pôle Marketing

- XVIII. Bilan du carrefour national de la pêche

Pôle Relations clients et relations commerciales

- XIX. Cyclo les copains

Pôle Administration

- XX. Conventions 2019-2021 avec les collectivités membres de la MDT
- XXI. Remplacement d'un poste d'animateur de destination

C – QUESTIONS DIVERSES

- XXII. Modification d'un plan de financement de l'opération « Valorisation des animations du territoire »

A – AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – PROGRAMMATION DES BALADES ET VISITES GUIDÉES 2019

Élue référente : Josiane COMBRIS

La MDT programmera en 2019 des rendez-vous sur les périmètres de Thiers, Dore et Montagne, Billom communauté et Entre Dore et Allier. Avec l'intégration du secteur Ambert Livradois-Forez, la Maison du tourisme reprend l'ensemble des balades programmées sur ce territoire d'où l'augmentation de nombre de prestations extérieures achetées.

Secteur Thiers, Dore et Montagne : 27 rendez-vous

- Thiers la médiévale : 12 dates
- Thiers, la vallée des usines aux lumières : 4 dates
- Secteur montagne thiernoise : 11 dates (prestations extérieures : patrimoine, eau pêche et environnement)

Secteur Entre Dore et Allier : 3 rendez-vous

- Mystères et templiers : 3 dates
- Autres balades : en cours de définition.

Secteur Billom communauté : 32 rendez-vous

- Rondes médiévales : 4 dates à confirmer
- Billom médiévale : 8 dates
- Billom religieuse : 6 dates
- Couleur romane : 2 dates
- Chauriat la clunisienne : 3 dates
- Saint-Dier la casadéenne : 2 dates
- Les forts villageois : 2 dates
- Des sens en éruption (pic de la garde) : 2 dates
- Visit' Trail (nouveau) : 3 dates

Secteur Ambert Livradois-Forez : 32 rendez-vous

- Haut-Livradois : 5 dates (faune et forêt)
- Arlanc : 10 dates (naturalistes, patrimoine, à 2 voix)
- Olliergues : 7 dates (patrimoine et naturalistes)
- Vallée de l'Ance : 10 dates (conte et géologie, cueillette et plantes, visites musicales à 2 voix)

La MDT propose donc 94 dates de visites et balades accompagnées. La majorité est conduite par les guides-conférenciers de la MDT. Une quarantaine de balades seront conduites par des prestations commandées à des accompagnateurs extérieurs.

Le budget prévisionnel du programme s'élève à 6 200 € pour l'année 2019.

Le conseil d'administration :

- **décide d'organiser ce programme de visites et balades nature et patrimoine pour un montant prévisionnel de 6 200 €, sous réserve d'adoption du budget prévisionnel 2019 lors de l'assemblée générale du 14 février 2019.**
- **autorise la présidente à signer toute convention afférente.**

II – VALORISATION DES ANIMATIONS TOURISTIQUES

Élue référente : Josiane COMBRIS

1. Guides des festivités et animations Livradois-Forez (petites vacances scolaires)

La Maison du tourisme édite un guide « Festivités et animation » pour chaque petite vacance scolaire (soit 4 numéros). Ils sont diffusés :

- dans l'ensemble des BIT de la Maison du tourisme ;
- dans les commerces autour des BIT de la Maison du tourisme ;
- par e-mailing à l'ensemble des prestataires du territoire.

Ils sont également téléchargeables sur le site internet www.vacances-livradois-forez.com.

Les guides recensent les animations à vocation touristique sur le périmètre des 4 communautés de communes membres et celles proposées par des prestataires appartenant à un réseau soutenu par le Parc naturel régional Livradois-Forez dès lors que l'animation est saisie dans la base de données APIDAE par le bureau concerné.

2. Guide des balades nature et patrimoine 2019

La réalisation de cette édition s'inscrit dans la convention de partenariat avec le PNR Livradois-Forez dans laquelle la MDT intervient en termes de coordination et de valorisation. Il recense environ 300 rendez-vous qui ont lieu de juin à septembre et qui valorisent le patrimoine emblématique du PNRLF (bâti, naturel, savoir-faire...). Il est tiré à 8 000 exemplaires et est largement diffusé sur l'ensemble du territoire.

L'impression et les coûts de conception interne de la MDT pour la réalisation du guide des balades nature et patrimoine est intégralement pris en charge par le Parc naturel régional Livradois-Forez (convention de partenariat 2019-2021).

Le budget prévisionnel de l'impression de ces 5 éditions s'élève à 5 520 € pour l'année 2019.

Le conseil d'administration :

- autorise l'impression des dits-documents pour un montant prévisionnel de 5 520 €, sous réserve d'adoption du budget prévisionnel 2019 lors de l'assemblée générale du 14 février 2019.
- autorise la présidente à signer toute convention afférente.

III – CODE DE MARQUE DE LA DESTINATION

Élu référent : Alain NÉRON

Le conseil d'administration du 6 décembre dernier a adopté les principes du logo de la marque de destination Livradois-Forez.

Le projet de code de marque plus complet est présenté dans le document joint. Il détaille :

- la marque ;
- le code de marque ;
- le portage.

Gérard LECOQ regrette que le code de marque mentionne, contrairement à la préconisation du groupe de travail qui l'a élaboré, la mention « régional » à savoir « Livradois-Forez, parc naturel régional en Auvergne », au lieu de la suggestion « Livradois-Forez, parc naturel en Auvergne ».

Le conseil d'administration adopte les principes du code de marque suivant le document joint.

IV – MISSION DE RELATION PRESSE 2019

Élu référent : Alain NÉRON

La Maison du tourisme souhaite développer la présence du Livradois-Forez dans les différents médias.

Objectifs

- Profiter du lancement du nouveau code de marque de la destination pour développer les relations avec les médias.
- Développer la notoriété de la destination Livradois-Forez, Parc naturel régional en Auvergne
- Obtenir des retombées presse développées : plutôt des reportages que des brèves

Cibles de clientèles

- les familles
- les « jeunes » seniors
- les jeunes sportifs
- les jeunes couples sans enfants

Cibles médias :

- la presse quotidienne généraliste (ex : Le Monde, Le Figaro, La Croix, France Soir, Le Parisien, etc.)
- la presse hebdo généraliste (ex : Le nouvel observateur, l'Express, Le Point, Paris Match, etc.)
- la presse féminine (ex : Elle, Femme Actuelle, Fémina, Gala, Maxi, etc.)
- la presse seniors (ex : Notre Temps, Pleine Vie, etc.)
- la presse famille : (ex. : Famili, Parents, Top Famille Magazine, etc.)
- la presse tourisme, environnement, nature (ex : Détours en France, Bon Voyage, Géo, Grands Reportages, etc.)
- la presse activités nature/sportives (Ex : Cheval Magazine, Cheval Pratique, Cheval Loisirs, Vivre l'aventure, VTT magazine, cyclotourisme, Vélo vert, etc.)
- télévisions et radios
- les blogueurs
- la presse locale

Contenu de la mission :

- Réalisation d'un dossier de presse
- Constitution d'un fichier médias à cibler à partir des cibles identifiées ci-dessus.
- Le démarchage de la presse comprenant
 - o un envoi à grande échelle du dossier de presse
 - o l'identification de quelques médias prioritaires à sensibiliser davantage.
 - o L'organisation de RV en face à face
 - o La préparation de l'accueil de journalistes en Livradois-Forez

La Maison du tourisme souhaite bénéficier d'une agence spécialisée pour assurer les missions ci-dessous. Elle pourrait assurer, en complément, en direct la mise en page du dossier, le démarchage de la presse de proximité, l'accueil en Livradois-Forez de l'ensemble des journalistes.

Méthode proposée :

- consultation des agences presse : février
- choix d'une agence : mars
- finalisation du dossier de presse : avril
- démarchage de la presse : mai à octobre.

Budget prévisionnel

Mission d'accompagnement d'une agence	10 000 €
Dossiers de presse	500
Frais d'accueil des journalistes (déplacement, restauration, hébergement)	7 000 €
TOTAL	17 500 €

Le conseil d'administration :

- adopte la réalisation de la campagne de relation presse pour un montant prévisionnel de 17 500 euros HT sous réserve de l'adoption du budget prévisionnel 2019 lors de l'assemblée générale du 14 février 2019.
- décide d'intégrer dans le plan presse, en complément, la promotion des événements d'envergure qui se passent à titre exceptionnel sur le territoire (championnat d'enduro, Tour de France, etc.).
- autorise la présidente et le vice-président du pôle marketing à sélectionner une agence de relation presse.
- autorise la présidente à signer toute convention afférente.

V – PARTENARIAT COUTELLIA 2019

Élu référent : Alain NÉRON

Coutellia est le grand festival international du couteau organisée tous les ans à Thiers.

Coutellia est partenaire de la Maison du tourisme. En tant que partenaire, le salon a bénéficié en 2018 et bénéficiera en 2019 de certains services de la MDT :

- la vente en ligne de billets sur son site internet et celui de la Maison du tourisme (plus de 200 billets vendus l'an dernier via le dispositif de vente en ligne apportée par la Maison du tourisme) ;
- une présence de l'équipe de la MDT tout au long de l'opération pour renseigner les visiteurs à la recherche d'activités touristiques. Un nouvel emplacement du stand est à l'étude ;
- la diffusion des documents de présentation du salon ;
- une communication sur les supports numériques de la MDT.

À partir de l'expérience du partenariat 2018 entre Coutellia et la Maison du tourisme, il est proposé en complément pour 2019 :

- l'organisation d'un jeu concours visant à récolter des données visiteur (lot à gagner : un séjour ou un couteau).
- la mise en place d'un module de renseignement sur les hébergements disponibles du Livradois-Forez sur le site internet de Coutellia.

- le renouvellement du partenariat concernant les lancements presse de Coutellia. Cette année la Maison du tourisme participerait aux 3 lancements (Clermont-Ferrand, Lyon et, nouveauté, à Paris).
- l'échange gracieux entre les 2 partenaires d'une page de publicité dans leur support respectif (une page de publicité de la Maison du tourisme dans le catalogue de Coutellia ; une page de publicité de Coutellia dans le magazine de destination de la Maison du tourisme).

Le conseil d'administration décide :

- **de participer à l'ensemble de ces opérations en partenariat avec Coutellia.**
- **de participer aux frais d'organisation des 3 accueils de presse pour un montant de 2000 € HT.**
- **d'étudier les modalités de reproduction de ce type de partenariat avec d'autres organisateurs d'événements emblématiques du territoire.**
- **d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.**

VI – SALONS 2019

Élu référent : Alain NÉRON

Le plan marketing de la Maison du tourisme met l'accent sur le développement des opérations de communication via les outils numériques. Cependant, en complément, il est prévu que la Maison du tourisme participe à quelques opérations du type salon dans la mesure où ces salons ont un lien avec les clientèles ciblées, ont fait preuve de leur efficacité et engendrent un rapport au « coût du contact » intéressant. La stratégie consiste à être présent dans la durée sur ces opérations ciblées.

Aussi, en complément du carrefour national Pêche et loisirs organisés à la grande halle d'Auvergne à Clermont-Ferrand (18-20 janvier), il vous est proposé que la Maison du tourisme participe :

- au salon de la randonnée à Lyon en partenariat avec le Comité régional du tourisme Auvergne Rhône-Alpes (22-24 mars)
- à d'éventuelles autres opérations.

Le conseil d'administration décide :

- **de participer à ces opérations de promotion pour un montant prévisionnel maximum de 4 000 euros HT sous réserve de l'adoption du Budget prévisionnel 2019 lors de l'assemblée générale du 14 février 2019.**
- **de développer des partenariats avec le sommet et salons organisés notamment à Clermont-Ferrand (sommet de l'élevage, sommet des commerciaux) pour inciter les visiteurs à trouver des hébergements en Livradois-Forez.**
- **d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.**

VII - ÉDITION GRAND PUBLIC : CARTE TOURISME ET PATRIMOINE

Pôle marketing - Élu référent : Alain NERON

Le conseil d'administration de la Maison du tourisme a adopté par délibération du 23 octobre 2018 la réalisation du magazine de destination pour un montant de 40 000 euros HT.

En complément, il vous est proposé comme tous les ans d'éditer la carte tourisme et patrimoine réalisée en partenariat avec le Parc naturel régional Livradois-Forez.

Cependant il vous est proposé d'apporter les évolutions suivantes :

- déclinaison suivant le nouveau code de marque et la nouvelle charte graphique
- au recto : mise à jour des informations avec rajout des informations touristiques sur les territoires de proximité (Vulcania, etc.)
- au verso : intégration des plans détaillés des villes de Ambert, Thiers, Billom, Lezoux, Courpière et La Chaise-Dieu. La présentation des plans détaillés aurait plusieurs avantages : elle répond à une forte demande de plan dans la plupart des bureaux ; elle permet de faire circuler les visiteurs d'un bourg à l'autre sur l'ensemble du territoire.
- rajout de cinq images connectées, qui une fois « photographiées » par un téléphone portable, apporteraient un contenu enrichi à l'utilisateur (ex : réservation en ligne de la billetterie et des hébergements disponibles, renvoi sur des sites touristiques locaux, présentation des guides de visite de bourgs, etc.

Plan de financement prévisionnel

Charge : conception et impression	8 000 €
Recette : contribution du syndicat du PNR (conventions 2018 pour la conception et 2019 pour l'impression)	8 000 €

Le conseil d'administration décide :

- **de réaliser la carte tourisme et patrimoine pour un montant prévisionnel de 8000 euros HT sous réserve de l'adoption du Budget prévisionnel 2019 lors de l'assemblée générale du 14 février 2019.**
- **d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.**

VIII - CAMPAGNE PHOTOGRAPHIQUE ET CAMPAGNE VIDEO

Pôle marketing - Élu référent : Alain NERON

Dans le cadre du développement du code de marque, la Maison du tourisme souhaite mettre rapidement en place une banque d'images (photographies et vidéos) permettant de faire désirer la destination par des visuels résonnants à ses valeurs.

1 – Campagne photographique

La Maison du tourisme du Livradois-Forez souhaite disposer d'un fonds iconographique qui doit lui permettre de mettre en évidence son nouveau positionnement marketing et de promouvoir certaines animations ou initiations qui lui sont spécifiques dans le domaine touristique.

Ce fonds d'image permettrait l'illustration des supports papier (carte touristique, magazine de destination, dépliants, affiches, etc.) et « Web » (site internet, réseau sociaux, blog, newsletters, etc.) édités par la Maison du tourisme du Livradois-Forez. Ce fonds d'image pourrait servir pour la communication interne, grand public ou professionnel à vocation promotionnelle (supports informatifs à caractère commercial) ou commerciale (supports de vente) pour la Maison du tourisme du Livradois-Forez ou ses partenaires touristiques.

Pour ce faire la Maison du tourisme souhaite faire appel à un photographe professionnel.

La commande tiendrait compte du nouveau code de marque de la destination et des valeurs portées par le territoire.

Le reportage photographique mettrait en avant l'humain et porterait sur des « expériences » touristiques.

Calendrier prévisionnel

- Février : finalisation du cahier des charges et consultation
- Mars : sélection d'un photographe
- Avril 2019-Février 2020 : mission de reportage (toutes saisons avec également l'hiver) avec une livraison de premières images avant le 15 juin.

2 – Réalisation d'une courte vidéo promotionnelle de la destination

Le projet consisterait à réaliser une courte vidéo valorisant la destination.

Objectif : présenter de façon attractive et dynamique le territoire.

Fil conducteur : le manifeste du code de marque de la destination Livradois-Forez.

Moyens utilisés : tournage printemps, été avec aide de drone notamment.

Durée prévisionnelle du film : 1 minute 30.

Diffusion :

- en page d'accueil du site internet
- réseaux sociaux
- fourniture gratuite aux partenaires de la marque Livradois-Forez

Calendrier prévisionnel

- Février : finalisation du cahier des charges et consultation
- Mars/avril : sélection d'une agence de création vidéo
- Mai-Août : tournage
- Septembre : montage
- Fin septembre : livraison

Le conseil d'administration décide :

- **de réaliser le reportage photographique et la création d'une vidéo pour un montant prévisionnel total de 17 000 euros HT sous réserve de l'adoption du Budget prévisionnel 2019 lors de l'assemblée générale du 14 février 2019.**
- **de bien s'assurer que ce projet valoriser le territoire sous toutes ces saisons (dont l'hiver).**
- **d'autoriser la présidente et le vice-président du pôle marketing à sélectionner un photographe et une agence de création de vidéos.**
- **d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.**

IX – SITE INTERNET (COÛTS ANNEXES)

Élu référent : Alain NERON

Le conseil d'administration de la Maison du tourisme du 23 octobre a adopté l'évolution du site internet et son référencement. En complément, la Maison du tourisme doit engager des dépenses régulières et annuelles liées au fonctionnement courant du site à savoir :

- hébergement

- Nom de domaine
- adhésion à la plateforme APIDAE
- etc.

Le montant annuel de ces coûts est estimé à 5 875 euros.

Le conseil d'administration décide :

- **de prendre en charge l'ensemble des coûts annexes pour un montant prévisionnel de 5 875 euros HT sous réserve de l'adoption du Budget prévisionnel 2019 lors de l'assemblée générale du 14 février 2019.**
- **d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.**

X – COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN 2018

Élue référente : Monique Ferrier

Le compte de résultat et le bilan 2018 seront présentés en séance par le cabinet Monnet et associés à Thiers.

En complément Corinne Mondin informe qu'elle a décidé d'apporter une prime à l'ensemble des salariés (plafonnée à 1000 euros, attribué en % du temps du travail). Cette décision a été prise compte-tenu :

- de l'implication de l'équipe dans le développement de la Maison du tourisme depuis sa création ;
- de la conjoncture nationale et de la prime Macron qui permet d'offrir un avantage aux salariés sans qu'il soit chargé.

Patrice Royet fait part de sa surprise de cette décision unilatérale alors qu'un bureau s'est réuni récemment.

Corinne Mondin informe que cette décision a été prise en urgence et ce pour deux raisons :

- le calendrier très serré (moins de 4 semaines pour élaborer le bilan comptable) n'a permis d'avoir des données comptables précises que depuis 72 heures. Il était nécessaire d'avoir la certitude que l'association avait les moyens de le faire.
- La décision devait être prise avant la fin du mois de janvier et pour être versé aux salariés avec le salaire de janvier avant le 24.

Le conseil d'administration :

- **arrête ce bilan et ce compte de résultat pour le transmettre au commissaire aux comptes et le présenter à la prochaine assemblée générale ;**
- **décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat au fond associatif de la Maison du tourisme.**

XI – BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Élue référente : Monique FERRIER

Les orientations budgétaires 2019 de la Maison du tourisme ont été présentées le 6 décembre dernier à la conférence de l'Entente puis au conseil d'administration.

Le budget prévisionnel sera diffusé en séance.

Les quelques petites modifications apportées par rapport aux orientations budgétaires depuis cette date sont surlignées en gris.

Les membres du conseil d'administration apportent quelques remarques et suggestions :

- mieux présenter pour les autres fois, le lien entre le budget prévisionnel annuel et les orientations stratégiques dans la durée de l'association.
- bien vérifier que les coûts d'entretien des costumes de Billom et la location des salles des grands Goussiers est bien prévu dans le budget.
- mettre à profit l'année 2019 pour optimiser les modalités de partenariat avec le secteur de La Chaise-Dieu.
- bien s'assurer que les montants prévus pour les actions de promotion soient bien engagés.

Le conseil d'administration décide de présenter ce budget prévisionnel à la prochaine assemblée générale.

XII – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Élue référente : Corinne MONDIN

La loi fait obligation aux entreprises ou aux établissements occupant habituellement au moins 20 salariés d'avoir un règlement intérieur.

L'article 16 du projet des statuts de la Maison du tourisme du Livradois-Forez prévoit : « Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration pour fixer les modalités d'exécution des présents statuts et les modalités de fonctionnement de l'association. Ce règlement s'impose à tous les membres de l'association. »

Ce règlement est composé en deux parties :

- PARTIE A : règlement de la vie associative en complément des statuts
- PARTIE B : règlement qui s'applique aux salariés et en partie aux personnels mis à disposition qui doit être signé par chaque agent.

Sommaire

PARTIE A : RÈGLEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE EN COMPLÉMENT DES STATUTS

Chapitre I – Assemblées statutaires

Chapitre II – Commissions de travail et comité technique

Chapitre III – Relations avec les partenaires

Chapitre IV – Relations commerciales

Chapitre V – Gestion administratives et financières

PARTIE B : RÈGLEMENT QUI S'APPLIQUE AUX SALARIÉS ET EN PARTIE AUX PERSONNELS MIS A DISPOSITION

Chapitre I – Objet et champ d'application

Chapitre II – Hygiène et sécurité

Chapitre III – Modalités de travail entre les salariés

Chapitre IV – Discipline générale

Chapitre V – Sanction des fautes et droit de la défense des salariés

Chapitre VI – Dépôt, publicité et entrée en vigueur

Le projet de règlement intérieur est présenté en pièce annexe.

Considérant que le règlement intérieur manque de précisions sur plusieurs sujets, le conseil d'administration décide de reporter l'adoption du règlement au prochain conseil d'administration.

XIII – COMMISSIONS DE TRAVAIL

Élue référente : Corinne MONDIN

Comme le prévoit le projet de règlement intérieur, plusieurs commissions de travail sont à mettre en place.

Commission commerciale	Prestataires touristiques volontaires à s'engager dans la durée (1 an) Élus et agents des collectivités membres de droit Éventuellement des partenaires institutionnels en fonction des ordres du jour
Commission marketing	Prestataires touristiques volontaires à s'engager dans la durée (1 an) Élus et agents des collectivités membres de droit Éventuellement des partenaires institutionnels en fonction des ordres du jour
Commission randonnée	Élus et agents des collectivités membres de droit Communautés de communes voisines Membres du conseil d'administration de l'association Randonnée en Livradois-Forez (RELF). Agents chargés de la randonnée des 3 conseils départementaux Offices de tourisme de proximité Comités départementaux du tourisme et/ou service tourisme des conseils départementaux

Il est proposé le planning prévisionnel suivant

Commission marketing	Mai 2019	<u>La gestion de la relation client</u> comment collecter collectivement (MDT, prestataires touristiques, partenaires) des données client ? Quels services et informations proposées aux visiteurs en fonction de leur profil ?
	Juin ou septembre 2019	<u>Le magazine de destination</u> Quelles évolutions pour 2020 ?
	Automne 2019	<u>Site internet</u> Quelles évolutions pour 2020 ?
Commission commerciale	Juin 2019	Convention de partenariat avec les offices de tourisme de proximité Validation des principes de la production pour les catalogues commerciaux 2020
Commission randonnée	Mars/avril 2019	Géotrek : test de l'application sur le terrain. Quelles évolutions ? La collection des topo-guide locaux de randonnée : quelles évolutions ?

Le conseil d'administration adopte le fonctionnement des commissions de travail.

B – INFORMATIONS

XIV – ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET PRÉPARATION AU RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élue référente : Corinne MONDIN

1 – Rappel de l'organisation de l'assemblée générale

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

I - Rapport moral, rapport d'activité 2018 et orientations 2019 :

- rapport moral ;
- rapport d'activité 2018 ;
- orientations 2019.

II – Rapport financier 2018 et budget prévisionnel 2019

- rapport financier 2018 ;
- affectation du résultat 2019 ;
- cotisations 2019 ;
- budget prévisionnel 2019.

III - Élection du conseil d'administration

IV - Questions diverses.

2. Rappel de la composition du CA suivant les nouveaux statuts (sous réserve d'adoption à l'AGE du 14 février 2019)

Le conseil d'administration se compose de 28 administrateurs maximum, issus des représentants à l'Assemblée Générale, à raison de :

- 14 représentants des membres de droit ;
- 14 représentants des membres actifs.

Les 14 représentants des membres de droit sont répartis comme suit :

- 2 représentants pour Billom communauté
- 2 représentants pour Entre Dore et Allier
- 4 représentants pour Ambert Livradois Forez
- 4 représentants pour Thiers Dore et Montagne
- 2 représentants pour le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Les représentants des membres de droit sont élus pour la durée de leur mandat.

Les 14 représentants des membres actifs sont répartis comme suit :

- 2 représentants des réseaux touristiques selon la répartition suivante :
 - 1 représentant pour les associations La Route des Métiers et Sur les pas de Gaspard ;

- 1 représentant pour l'association Randonnée en Livradois Forez.
- 12 représentants des socioprofessionnels selon la répartition suivante :
 - 2 socioprofessionnels du territoire de Billom communauté
 - 2 socioprofessionnels du territoire Entre Dore et Allier
 - 4 socioprofessionnels du territoire Ambert Livradois Forez
 - 4 socioprofessionnels du territoire Thiers Dore et Montagne

Les représentants par territoire de communauté de communes comprennent au moins un socioprofessionnel dans chacune des deux catégories suivantes : hébergeurs et restaurateurs ; prestataires d'activités touristiques culturelles et patrimoniales et sportives (hors hébergement restauration).

Au cas où des sièges ne seraient pourvus faute de candidat sur une ou plusieurs communautés de communes, seront désignés comme membres du conseil d'administration le ou les candidats restants ayant obtenu le plus de voix, sans distinction de catégorie et/ou de communauté de communes.

Les représentants des membres actifs sont élus pour 3 ans et renouvelables par tiers tous les ans. L'ordre de renouvellement se fait pour les deux premières années par tirage au sort. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

3. Information concernant la composition du collège des membres de droit

Les différentes collectivités ont désigné leurs représentants en décembre 2018

Parc naturel régional Livradois-Forez	Corinne	MONDIN
	Bernard	LORTON
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Michel	BRAVARD
	Josiane	COMBRIS
	Guy	GORBINET
	Simone	MONNERIE
Communauté de communes Billom Communauté	Françoise	BERNARD
	Patrice	ROYET
Communauté de communes Entre Dore et Allier	Monique	FERRIER
	Josiane	HUGUET
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Tony	BERNARD
	Martine	MUNOZ
	Michel	GONIN
	Bernard	GARCIA

4. Modalités du renouvellement du collège des membres actifs du conseil d'administration

Les socioprofessionnels élisent leurs représentants au CA parmi les membres de l'AG. Sont membres : ceux qui ont souscrit un pack partenaire 2019 et ceux qui ont simplement cotisé.

Appels à candidature

Les membres actifs à jour de leur cotisation 2019 vont être invités par mail à se porter candidat.

Dépôt des candidatures

Les candidatures sont recevables jusqu'au **mardi 12 février minuit.**

Dans la mesure où il y aurait à la date de clôture moins de candidats que de postes disponibles, d'autres candidatures seraient possibles en séance. Le cas contraire, les candidatures seraient closes au 12 février au soir minuit.

Bulletin de vote

Les bulletins de vote sont distribués au moment de la signature de la feuille de présence, avant le début de l'assemblée générale.

Ils présentent la liste des candidats par communauté de communes et en précisant leur catégorie d'activité : hébergeurs et restaurateurs / prestataires d'activité culturelle, patrimoniale ou sportive (hors hébergeurs et restaurateurs)

Déroulement du vote

Le vote se fait en choisissant le nombre de candidats nécessaire par collectivité avec au moins un candidat par catégorie d'activité.

Tous les électeurs déposent leur bulletin dans une même urne et signent une feuille d'émargement.

Il est rappelé que :

- seuls les membres actifs votent pour élire les représentants des socioprofessionnels au conseil d'administration ;
- le vote se déroule à bulletin secret ;
- chaque membre actif dispose au maximum de 3 voix : la sienne et 2 pouvoirs maximum.

Dépouillement

Sont réputés élus pour chaque territoire de communauté de communes

- le candidat de la catégorie des hébergeurs et restaurateurs qui obtient le plus de voix,
- le candidat de la catégorie des prestataires d'activité culturelle, patrimoniale ou sportive (hors hébergeurs et restaurateurs) qui obtient le plus de voix,
- ensuite, en fonction des communautés, les candidats, toutes catégories confondues, qui obtiennent le plus de voix hors les deux premiers candidats.

XV – BILAN DE LA CAMPAGNE PARTENARIALE 2019

Élu référent : Josiane COMBRIS

La Maison du tourisme propose aux acteurs touristiques une offre de services (le « pack partenaire », le « pack publicitaire ») renouvelée tous les ans pour répondre au mieux à leurs besoins. La campagne de souscription des packs partenaires 2019 touche à sa fin, notamment pour les services liés aux impressions de documents. Toutefois, les prestataires peuvent devenir partenaires tout au long de l'année.

Bilan

Nombre total de packs partenaires : 397 (contre 374 en 2018)

Nombre packs "restaurants" : 34 (contre 39 en 2018)

Nombre packs "Activités" : 127 (contre 114 en 2018)

Nombre packs "Hébergements" : 236 (contre 221 en 2018)

Nombre de prestataires : 286

Nombre prestataires "restaurants" : 25

Nombre prestataires "Activités" : 70

Nombre prestataires "Hébergements" : 130

Nombre prestataire « multi-actifs » : 61

Nombre de packs réseau : 4

Nombre total de packs publicitaires : 42

Magazine de destination : 28

Publireportage : 4

Guides festivités : 7

Sac en papier : 1

Site internet : 2

XVI – BILAN DU PROGRAMME VISITES GUIDÉES ET BALADES NATURE ET PATRIMOINE 2018

Élu référent : Josiane COMBRIS

Dans le cadre du programme des Balades nature et patrimoine piloté par le Parc naturel régional Livradois-Forez, la MDT a programmé 63 balades et visites guidées permettant de découvrir des lieux ou des thèmes emblématiques du territoire. 48 sont parties avec au total 662 participants pour un CA de 2817,10 € (contre 2 395 € en 2017), soit + 18 %. Le taux de départ des balades est de 76 % et le nombre moyen de participants est de 13,79 personnes par balade.

1 – Indicateurs de fréquentation

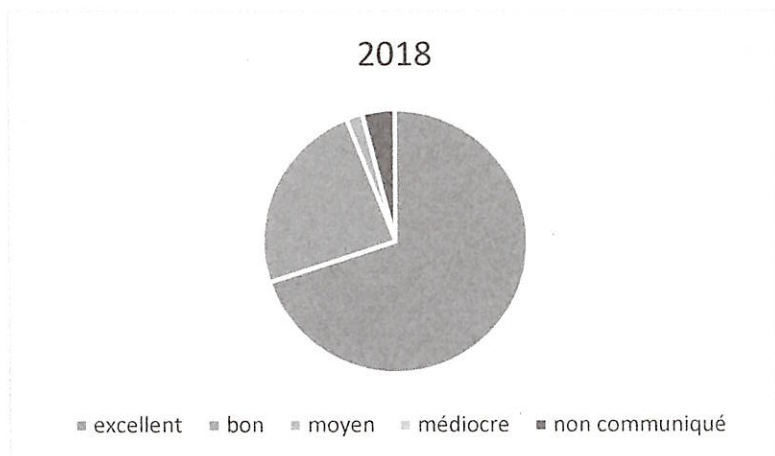
TITRE	Nbre de rdv prévus	Nbre de rdv réalisés	Nbre de participants	Nbre adulte	Nbre ado	Nbre gratuit
Région Billom						
Billom	9	7	113	89	12	12
Rondes médiévales	6	6	185	119	16	25
St-Dier d'Auvergne	2	1	15	15	0	0

Glaine Montaigut	1	1	11	10		1
Les forts villageois	3	2	21	21	0	0
Paysage La Garde St-Jean-des-O.	2	2	8	4	0	4
Chauriat la Clunisienne	1	1	7	7	0	0
Dallet balade vigneronne	3	1	6	4	1	1
Région Lezoux						
Lezoux gallo-romain	3	1	5	0	0	0
Mystères et templiers	3	2	20	17	1	2
Région Courpière						
Courpière Bourg de caractère	6	3	4	4	1	2
Région Thiers						
Thiers la médiévale	7	6	84	61	20	3
Thiers la vallée des usines aux lumières	4	3	36	33	2	1
Région Montagne thiernoise						
Pêche autour de la muratte	1	1	15	7	3	5
Fête de la Nature en Montagne Thiernoise	1	1	13	9	0	4
Visite guidée Arconsat	1	1	17	15	1	1
La balade des loutrons	1	1	18	4	11	3
La tourbière du Sapey	1	1	12	10	0	2
Pêche à l'écrevisse	1	1	8	4	0	4
Dans les pas de Montaigne	1	1	2	2	0	0
La balade des loutrons	1	1	4	2	0	2
La nuit tout est gris?	1	1	2	2	0	0
Découverte de la Credogne	1	0	0	0	0	0
Qui chante dans mon jardin ?	1	1	34	18	0	16
Le jour de la nuit	1	1	19	15	0	4
Visite guidée La Monnerie-le-Montel	1	1	3	3	0	0
Total	63	48	662	475	68	92

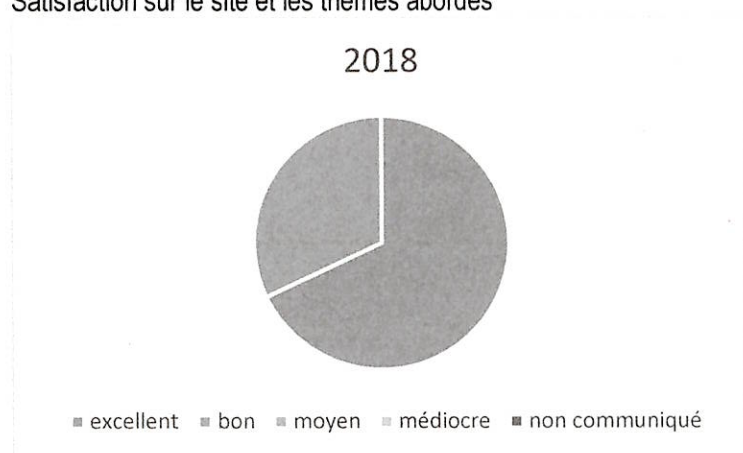
Taux de départ en %	76,19
Nombre moyen de participants par balade	13,79

2 – Indicateurs de satisfaction

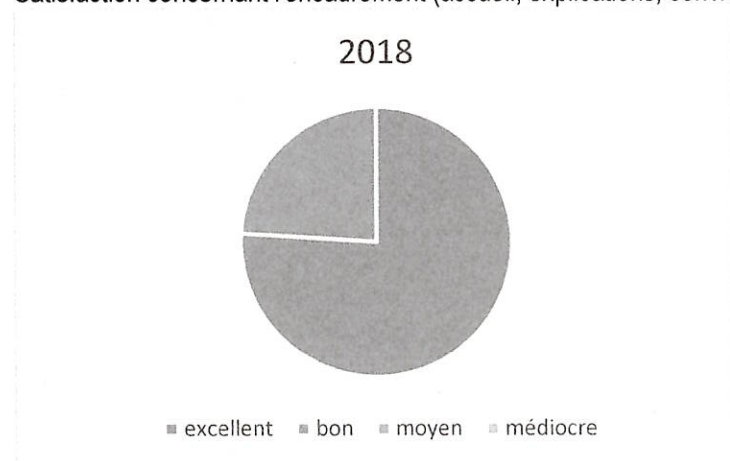
Niveau de satisfaction générale



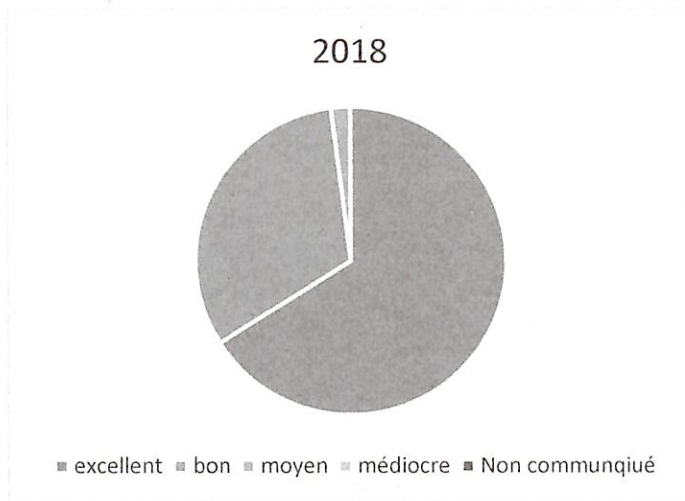
Satisfaction sur le site et les thèmes abordés



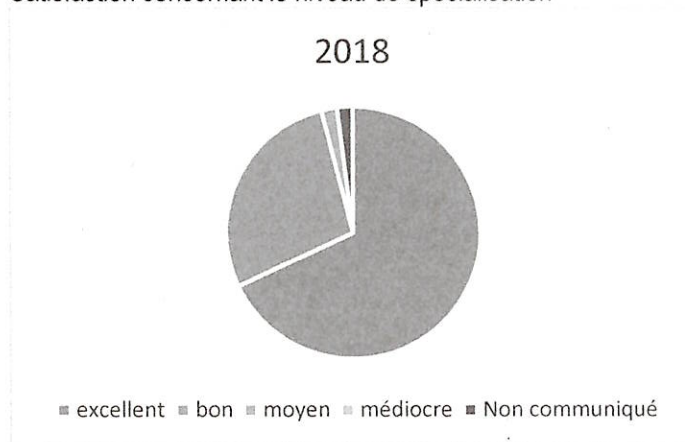
Satisfaction concernant l'encadrement (accueil, explications, convivialité...)



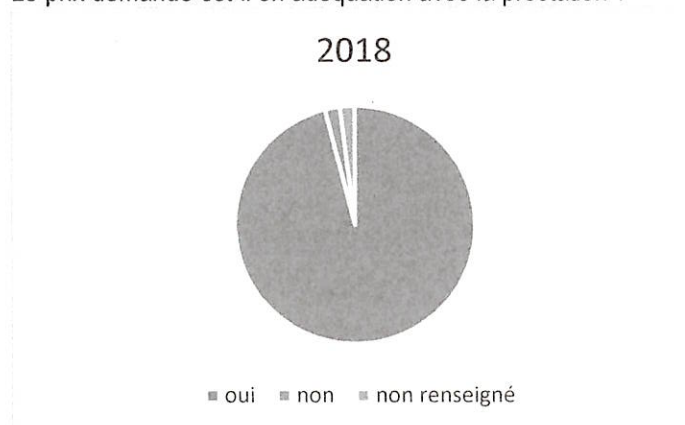
Satisfaction concernant la durée et la difficulté de la balade



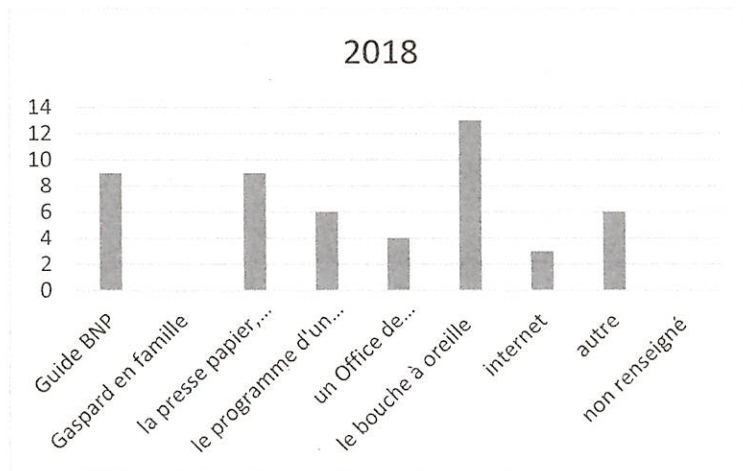
Satisfaction concernant le niveau de spécialisation



Le prix demandé est-il en adéquation avec la prestation ?



Moyen de connaissance de la balade



3 – Typologie des pratiquants (base 50 questionnaires exploités)

Par tranche d'âge

- de 18 ans	2%
de 18 à 35 ans	4 %
de 36 à 45 ans	10 %
de 46 à 60 ans	38 %
+ de 61 ans	46 %
Total	100 %

Par origine géographique

Département 63	56 %
Autres départements français	34 %
Autre pays	0° %
Non mentionné	10 %
Total	100 %

XVII – BILAN DU SALON DES SITES REMARQUABLES DU GOÛT

Elue référente : Josiane COMBRIS

La MDT participe au salon gastronomique « Village des producteurs des Sites remarquables du goût » en assurant :

- des prestations de service (ateliers pour les scolaires, mise à jour de support de communication, rédaction de communiqué de presse, invitations au clubs du 3^e âge du territoire du Livradois-Forez...) pour le compte de l'association locales les Champs d'ail de Billom
- un accueil hors les murs du vendredi au dimanche avec un stand MDT au cœur de l'événement.

La fréquentation de la manifestation est d'environ 3 000 personnes pendant les 3 jours.

La Maison du tourisme a accueilli 112 élèves lors des ateliers prévus pour les scolaires le vendredi après-midi de 13h30 à 16 h.

XVIII – BILAN DU CARREFOUR NATIONAL DE LA PECHE

Élu référent : Alain NERON

Le bilan succinct est présenté en séance.

XIX – CYCLO LES COPAINS

Élu référent : Gilles VAYSSIERE

L'association Cyclo-club les copains renouvelle les randonnées vélo (2 ou 3 jours) en Livradois-Forez dans le cadre de l'événement vélo *Les copains-Cyfac* - organisées sur la période du 5 au 7 juillet 2019.

Elle est l'organisatrice responsable de l'ensemble de la manifestation et détient l'ensemble des autorisations nécessaires. Elle a forfaitiste l'ensemble des prestations comprenant : l'inscription, les assurances, les hébergements et les éventuelles prestations annexes. Elle a élaboré l'ensemble des parcours avec des étapes de 2 à 3 jours. Elle assure les prestations suivantes : fourniture d'un road book aux participants ; prise en charge des bagages à l'arrivée et étiquetage (si souscription) ; service de portage des bagages entre les hébergements et la restitution à l'arrivée (si souscription), etc. Elle assure la promotion de l'événement.

La cyclo les Copains n'ayant pas d'autorisation de commercialiser, la Maison du tourisme assure la commercialisation des hébergements touristiques.

Des conventions de partenariat tripartite (la Cyclo, la MDT, les prestataires) ont été proposées à de nombreux hébergeurs.

La campagne d'inscription a démarré.

XX – CONVENTIONS 2019-2021 AVEC LES COLLECTIVITES MEMBRES DE LA MDT

Élu référent : Corinne MONDIN

L'ensemble des collectivités membre de La Maison du tourisme ont adopté la convention de partenariat 2019-2021.

Le tableau de contribution 2019 des collectivités est le suivant

	2019	2018	Variation	Répartition de la contribution (%)
Thiers Dore et Montagne	404 795 €	404 795 €	0 €	41 %
Ambert Livradois-Forez	399 041 €	143 201 €	+ 255 840 €	40 %
Billom communauté	112 480 €	114 508 €	-2 028 €	12 %
Entre Dore et Allier	66 364 €	56 364 €	+ 10 000 €	7%
S/TOTAL 1	982 680 €	718 868 €	+ 263 812 €	100%
PNR Livradois-Forez	127 335 €	109 349 €	+ 17 986 €	
S/TOTAL 2	1 100 015 €	828 7 €	281 798 €	

XXII – REMPLACEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR DE DESTINATION

Élu référent : Corinne MONDIN

Marie MARQUES, animatrice de destination au BIT de Thiers n'a pas souhaité renouveler son contrat. La MDT a embauché, en urgence, pour une période de 3 mois Samantha LEBEAU. La procédure de remplacement du poste d'animatrice de destination (avec une fonction complémentaire de guide pour les visites de la ville de Thiers) va être lancée dans les jours à venir.

C –QUESTIONS DIVERSES

XXII – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « VALORISATION DES ANIMATIONS DU TERRITOIRE »

Élu référent : Corinne MONDIN

Le conseil d'administration du 26 janvier 2016 avait pris une délibération concernant la demande de financement Leader au titre de l'opération « Valorisation des animations du territoire », en ces termes :

La Maison du tourisme met en place tout un programme de développement et de valorisation des patrimoines au profit des habitants et des clientèles touristiques. Elle organise des « Balades nature et patrimoine » et des visites guidées. Elle édite également des supports de valorisation et de sensibilisation sur les richesses patrimoniales du territoire.

Dépenses prévisionnelles HT : 52 500 €

- Organisation de visites guidées du territoire : 13 500 €
- Édition de 2 guides festivités / animations (1 automne/hiver ; 1 été) : 14 000 €
- Édition d'un guide des activités : 25 000 €

Recettes prévisionnelles

- Leader : 20 000 €
- Contribution des participants aux visites guidées du territoire : 3 750 €
- Autofinancement : 28 750 €

Afin de finaliser l'instruction du financement Leader et bénéficier de l'arrêté de subvention correspondant, il serait nécessaire de modifier la délibération comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT : 52 500 €

- Organisation de visites guidées du territoire : 13 500 €
- Édition de 2 guides festivités / animations (1 automne/hiver ; 1 été) : 14 000 €
- Édition d'un guide des activités : 25 000 €

Recettes prévisionnelles

- Leader : **37 794,02 €**
- Contribution des participants aux visites guidées du territoire : 3 750 €
- Autofinancement : **10 955,98 €.**

Afin de mieux correspondre au contenu, il serait nécessaire de modifier également l'intitulé de l'opération par :
« Promotion des spécificités et des patrimoines du Livradois-Forez »

Le conseil d'administration :

- **adopte le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;**
- **adopte le nouvel intitulé de l'opération ;**
- **autorise la Présidente à déposer les dossiers de demande de financement nécessaire.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DU TOURISME

29 janvier 2019

RÉSOLUTIONS

Nombre de participants à la réunion : 19

Nombre de votants présents : 18

Nombre de votants présents ou représentés : 6

Le quorum d'1/3 est atteint : 24 présents ou représentés (sur les 30 membres du conseil d'administration).

- **AFFAIRE I – Programmation des balades et visites guidées**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE II – Edition des guides des animations 2019**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE III – Code de marque Livradois-Forez**

Pour	23
Contre	0
Abstention	1

- **AFFAIRE IV – Mission de relation presse**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE V – Partenariat Coutellia**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE VI – Salons 2019**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE VII – Editions grand public**

Pour	23
Contre	0
Abstention	1

- **AFFAIRE VIII – Campagne photographique et vidéo**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE IX – Site internet**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE X – Adoption du bilan et compte de résultat 2018 de la Maison du tourisme**

Pour	23
Contre	0
Abstention	1

- **AFFAIRE XI – Budget prévisionnel 2019**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE XII – Règlement intérieur**

Reporté au prochain conseil d'administration

- **AFFAIRE XIII – Programme des commissions de travail 2019**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE XXII – Modification d'un plan de financement de l'opération « Valorisation des animations du territoire »**

Pour	24
Contre	0
Abstention	0